



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paristt.com - Site Internet : www.paristt.com

RÉUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

17 DÉCEMBRE 2015
PROCÈS VERBAL

Présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Romuald Delavergne - François Daniel – Jacques Harbonn – François Cotard – Benoit Van Es

1. But de la « réunion »

Accorder la dérogation de jouer sur 6 tables en Championnat de France Départemental..

2. Rappel des faits

Le club de l'APSAP Paris demande qu'une dérogation leur soit accordée pour jouer sur 6 tables en Championnat de France Départemental et terminer les rencontres dans les créneaux qui leurs sont accordés (fin à 22h30)

3. La décision de la Commission

La Commission Sportive Départementale accorde à la majorité des voix la dérogation à l'APSAP de jouer sur 6 tables en Championnat de France Départemental pour la saison 2015-2016.

Procès Verbal établi le 17 décembre 2015 par
François Daniel
Président de la Commission Sportive Départementale du
Comité de Paris de Tennis de Table